

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1001**

commune (s) :

objet : Location et entretien des vêtements de travail pour les directions de la propreté, de la voirie et de la logistique et des bâtiments - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1001**

objet :	Location et entretien des vêtements de travail pour les directions de la propreté, de la voirie et de la logistique et des bâtiments - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce marché est destiné à assurer l'équipement en vêtements de travail pour les agents d'entretien et les agents techniques des directions de la propreté, de la voirie et de la logistique et des bâtiments en port quotidien dans le cadre d'arrêtés communautaires.

La prestation consiste à mettre à disposition des agents des vêtements en location et entretenus selon une fréquence liée à leur métier.

Le montant global de l'opération est de 1 200 000 €.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de location et l'entretien des vêtements de travail pour les directions de la propreté, de la voirie et de la logistique et des bâtiments.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient d'ajouter, à la fin du 4ème paragraphe commençant par "Le montant global de l'opération..." : **pour une durée de quatre ans.**

DECIDE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des prestations de locations et d'entretien des vêtements de travail pour les agents des directions de la propreté, de la voirie et de la logistique et des bâtiments,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

3°- Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.